



RAPPORT DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

CCAS LANÇON-PROVENCE

Préambule

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. » Ce rapport présente donc les principales informations et évolutions du compte administratif 2021.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), établissement administratif de la Ville de Lançon-Provence, est géré par un Conseil d'Administration présidé par le Maire.

Il exerce l'intégralité de ses compétences en matière d'action sociale générale, telle qu'elle est définie par les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Dans ce cadre, outre les missions spécifiques confiées par les textes, le CCAS de Lançon-Provence est chargé, par la Ville, de diverses missions d'action sociale contribuant ainsi à la mise en œuvre des politiques publiques municipales, notamment à destination des populations fragilisées.

Introduction

Le compte administratif termine le cycle budgétaire annuel et retrace l'exécution budgétaire de l'année. Il constitue un moment privilégié d'examen des comptes du CCAS. Il est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année sont retracées, y compris celles qui ont été engagées mais non encore mandatées (procédure de rattachement en fonctionnement, état des restes à réaliser pour l'investissement).

Tous les comptes sont examinés qu'il s'agisse des opérations réelles entraînant encaissements et décaissements, ou des opérations d'ordre qui ne se traduisent pas par des entrées et sorties d'argent mais qui modifient le résultat à l'instar des amortissements générateurs d'autofinancement par exemple.

Tout comme le budget, le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- le fonctionnement qui concerne la gestion courante du CCAS
- l'investissement qui engage sur des projets structurants de manière annuelle ou pluriannuelle

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif, qui matérialise ce qui s'est effectivement passé, constate généralement une différence entre les dépenses et les recettes de chaque section.

L'excédent de recettes sur les dépenses de la section de fonctionnement permet de dégager un autofinancement brut qui vient compenser le déficit de la section d'investissement si cela s'avère nécessaire et/ou financer des opérations nouvelles d'équipement.

Pour le CCAS de la commune de Lançon-Provence, le vote du compte administratif est prévu en même temps que celui du budget primitif.

En effet, même si cela oblige à clôturer l'exercice de manière précoce, ce calendrier permet l'intégration des résultats 2022 au budget primitif 2023.

Le compte administratif est établi en conformité avec le compte de gestion. Il est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes.

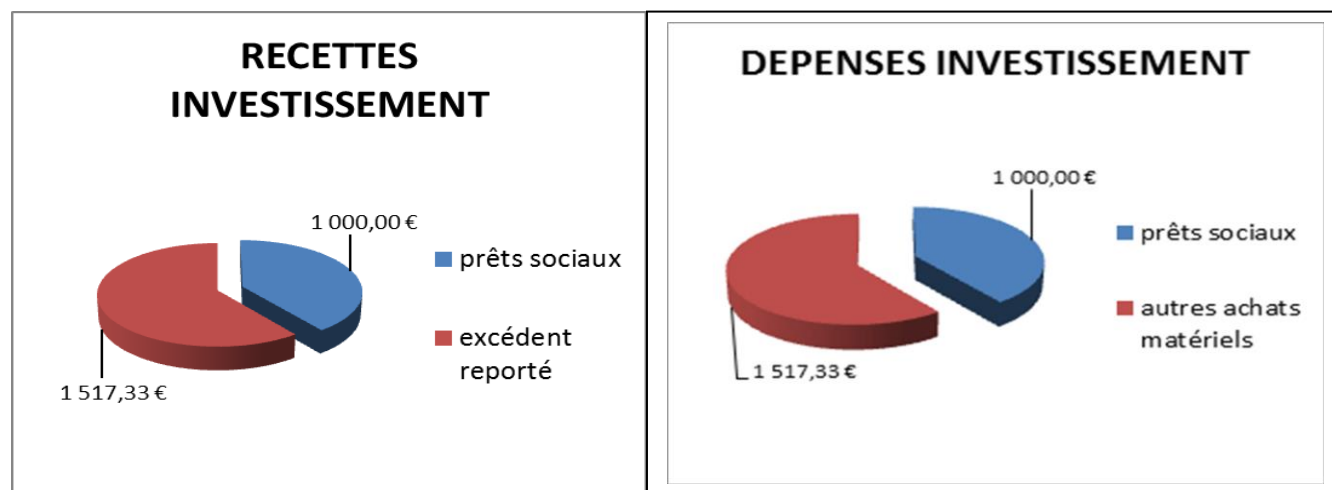
La reddition annuelle des comptes est une charge de fonction et une obligation d'ordre public. Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité) ;

Le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local

Section investissement :

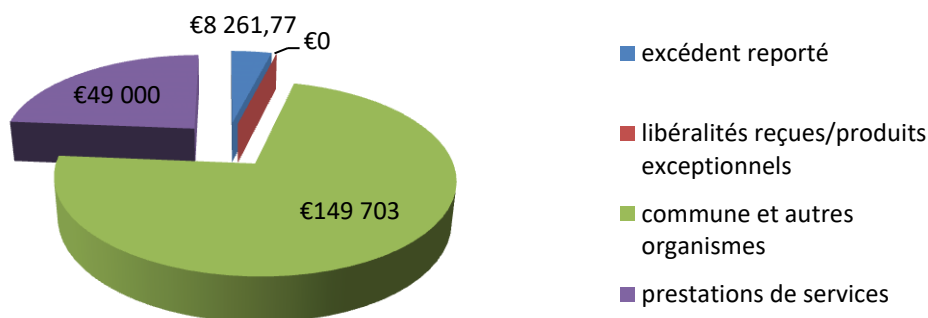


Compte		BP VOTE 2022	DM VOTEE	TOTAL VOTE	REALISE
Section d' Investissement					
2183	Matériel de bureau et matériel informati	-	-	-	-
2184	Mobilier	-	-	-	-
2188	Autres immobilisations corporelles	1 517,33	-	1 517,33	-
Total Chapitre 21	Immobilisations corporelles	1 517,33	-	1 517,33	-
274	Prêts	1 000,00	-	1 000,00	-
Total Chapitre 27	Autres immobilisations financières	1 000,00	-	1 000,00	-
Total D1	DEPENSES REELLES	2 517,33	-	2 517,33	-
Total 001	Solde d'exécution de la section d'invest	1 517,33	-	1 517,33	-
Total 274		1 000,00	-	1 000,00	-
Total Chapitre 27	Autres immobilisations financières	1 000,00	-	1 000,00	-
Total R1	RECETTES REELLES	2 517,33	-	2 517,33	-

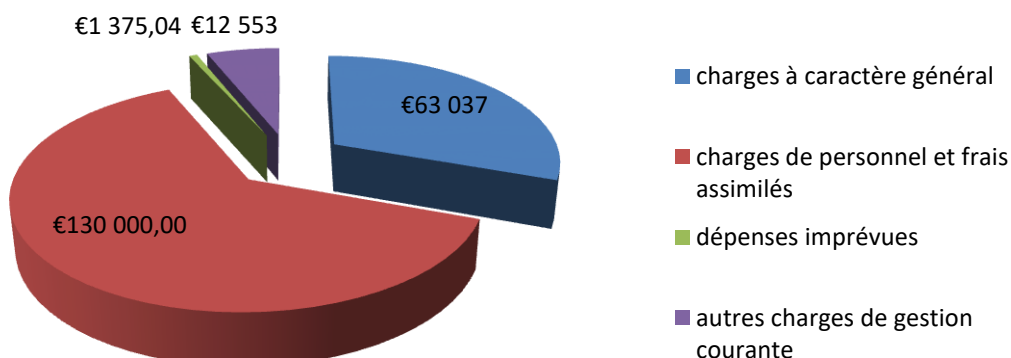
Aucune dépense spécifique en investissement. Cette section sert principalement lors de l'octroi de prêt social : les sommes remboursées par les administrés y sont rattachées.

Section fonctionnement :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Compte		BP VOTE 2022	DM VOTEE	TOTAL VOTE	REALISE
Section de fonctionnement					
6064	Fournitures administratives	150,00		150,00	149,77
611	Contrats de prestations de services	51 340,00		51 340,00	34 782,91
6188	Autres frais divers	75,00		75,00	75,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseur	45,73		45,73	-
6232	Fêtes et cérémonies	225,00		225,00	23,80
627	services bancaires et assimilés	-		-	7,84
62871	Remboursements de frais à la collectivité de rattachement	6 800,00		6 800,00	-
6281	Concours divers (cotisations)	4 401,00		4 401,00	3 298,57
Total Chapitre 011	Charges à caractère général	63 036,73		63 036,73	38 337,89
6215	Personnel affecté par la collectivité de	130 000,00		130 000,00	89 387,36
Total Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	130 000,00		130 000,00	89 387,36
Total Chapitre 022	Dépenses imprévues	1 375,04		1 375,04	-
6541	Créances admises en non-valeur	150,00		150,00	104,00
6562	Aides	4 853,00		4 853,00	254,72
6568	Autres secours	1 000,00		1 000,00	49,09
6574	Subventions de fonctionnement aux associations	6 550,00		6 550,00	6 550,00
Total Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	12 553,00		12 553,00	6 957,81
Total D1	DEPENSES REELLES	206 964,77		206 964,77	134 683,06

Zoom sur les postes de dépenses spécifiques

Les charges de personnel représentent le principal poste de dépenses réelles de la section de fonctionnement

89 387,36€

Deuxième poste de dépenses de la section de fonctionnement : charges à caractère général.

Ce chapitre regroupe l'ensemble des charges liées à l'activité (achats petits équipements, contrats de prestation de service – téléassistance/portage de repas/convention psychologue, adhésions à l'UNCCAS/UDCCAS/FSL...).

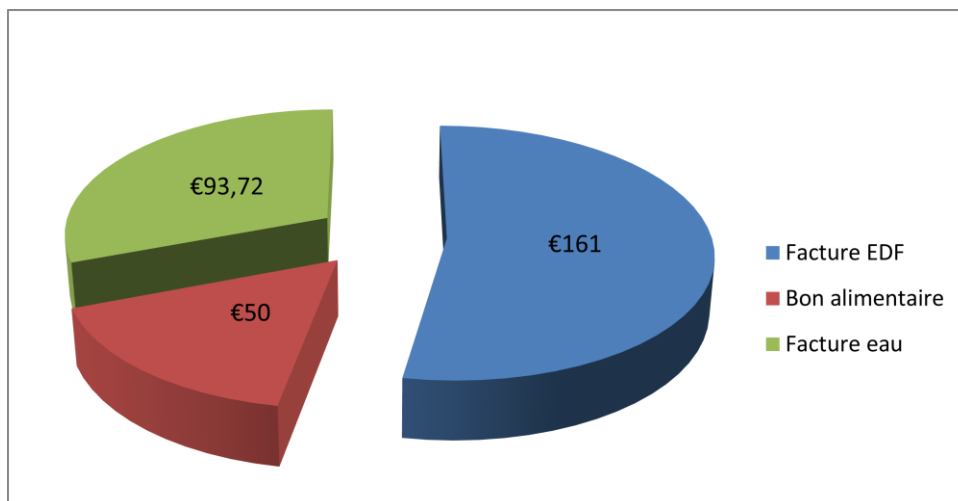
Ce chapitre totalise un montant de dépenses de gestion d'un montant de 38 337,89€.

011

**Les charges
à
caractère général**

Soutien alimentaire et financier

Commission Permanente : 304,72€ versés



Art. R.123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles : création de la Commission Permanente
Règlement Intérieur pour les attributions : aide financière et/ou bon alimentaire et un prêt social sans intérêt. Trois thématiques ont été ciblées : La vie quotidienne / La santé/accès aux soins / L'accès aux loisirs/éducation.

Compte		BP VOTE 2022	DM VOTEE	TOTAL VOTE	REALISE
				-	
Total Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	8 261,77		8 261,77	-
706	Prestations de services	49 000,00		49 000,00	35 698,04
Total Chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	49 000,00		49 000,00	35 698,04
7474	Communes	146 700,00		146 700,00	146 700,00
7478	Autres organismes	2 853,00		2 853,00	285,43
7473	Département	150,00		150,00	91,44
Total Chapitre 74	Dotations et participations	149 703,00		149 703,00	147 076,87
7718	Autres produits exceptionnels sur opérat	-		-	0,10
Total Chapitre 77	Produits exceptionnels	-		-	0,10
Total R1	RECETTES REELLES	206 964,77		206 964,77	182 775,01